

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

En vertu du Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles, avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 17 juin 2020, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 3940-3950, boulevard Saint-Joseph (lot numéro 1 552 023).

Conformément aux règles édictées par l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les quinze jours de la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 2 juin 2020.

Le comité d'étude des demandes de permis de démolition
par Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

DEMOLITION PERMIT APPLICATION

Following By-law number RCA02-19003 governing the demolition of buildings, notice is given that the demolition permit review committee will sit at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, on June 17, 2020 at 5 p.m., to consider the request filed for the total demolition of the main building located at 3940-3950, boulevard Saint-Joseph (lot number 1 552 023).

In accordance with the rules provided in ministerial decree number 2020-033 of the minister of Health and Social services, any person wishing to oppose the demolition must state the reasons for objecting in writing to the Secrétaire d'arrondissement de Lachine, within fifteen days of publication of the public notice.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 2nd, 2020.